

**Appel de projets étudiants**  
**Dans le cadre de la contribution automatique non obligatoire (CANO)**  
**des étudiants à La Fondation**

---

### Formulaire et dates limites

Le formulaire *Demande de soutien financier*, accompagné s'il y a lieu d'une lettre d'appui de votre enseignant, du coordonnateur de service ou de la direction adjointe doit être rempli et remis au bureau de La Fondation au local C4.26d, au 4<sup>e</sup> étage, d'ici le **1er novembre 2024** pour la session d'automne et le **21 février 2025** pour la session d'hiver. Le formulaire est disponible sur le site web de La Fondation au [www.fcv.m.ca](http://www.fcv.m.ca).

### Qui peut présenter un projet?

Tout étudiant inscrit au Cégep ou tout service offrant un soutien pédagogique ou de vie étudiante aux étudiants du Cégep.

### Critères d'admissibilité

Tous les critères suivants doivent être respectés pour que votre projet soit admissible à une attribution de fonds.

Le projet doit :

- 1) Avoir un objectif pédagogique ou de vie étudiante.
- 2) Rejoindre plusieurs étudiants; ou, dans le cas d'un projet pour un seul étudiant, il doit comporter une activité de transmission des connaissances à ses pairs; par exemple : ateliers, conférences, etc.
- 3) Être financé en partie par d'autres sources de financement, comme par exemple des commanditaires, une contribution personnelle des étudiants, une activité de collecte de fonds organisée par les étudiants ou les responsables, etc.
- 4) Offrir une visibilité importante à La Fondation; par exemple : logo sur le matériel utilisé, affiche de remerciement sur les lieux du projet, mention au micro, etc. (Une photo de la visibilité accordée ou une copie du texte, le cas échéant, sera demandée).
- 5) Se réaliser dans une période précise dans le temps en fonction du projet et de la session concernée.
- 6) Être appuyé par un enseignant, un coordonnateur de service ou de la direction adjointe. (Joindre lettre au formulaire)

### Remarques :

- **Sont exclus** de ce programme les dépenses liées à l'alcool, aux salaires de fournisseurs de services ou aux frais d'inscription d'un congrès (dans ce cas-ci, d'autres frais pourraient être défrayés si le projet a lieu dans le cadre d'un cours), ni celles liées à des projets de développement professionnel ou personnel. **La Fondation ne finance pas les bals de finissants, ni les activités de collecte de fonds destinées à d'autres organismes.**
- L'obtention d'un appui financier ne garantit pas le renouvellement de la contribution de la CANO pour l'année ou la session suivante.

### Engagement des responsables des projets envers la Fondation

- Fournir les factures relatives au projet.
- Si cela s'applique, fournir des photos.
- Fournir à la Fondation un témoignage afin de voir l'impact de sa contribution.
- Fournir un bilan de fin d'activité.

**Si pour une raison ou une autre, le projet n'a pas lieu ou connaît de délais importants, il est primordial d'en informer la direction générale de La Fondation.**

### Combien puis-je recevoir pour mon projet?

À titre indicatif seulement, les montants suivants pourraient être alloués en fonction des différents types de projet :

- Activités de finissants (Exposition, projection, court-métrage) – jusqu'à 500 \$;
- Expositions temporaires et permanentes - jusqu'à 1 500 \$;
- Initiatives étudiantes sans lien avec un cours – jusqu'à 1000 \$;
- Activités dans le cadre d'un cours – jusqu'à 2000 \$;
- Parascolaire – jusqu'à 1500 \$;
- Tournois et événements sportifs – jusqu'à 500 \$;
- Activités soutenues par le SAE – jusqu'à 2 000 \$.

### Quand recevrai-je une réponse?

Le comité d'attribution des fonds analyse les projets et attribue des sommes selon les fonds disponibles, les besoins, l'admissibilité des projets et le type d'activité. Une lettre explicative dans le cas d'un refus ou une lettre de confirmation du montant alloué est ensuite envoyée aux demandeurs dans les quatre semaines suivant la date limite de dépôt des projets.

---